

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 21 mars 2013**

***PROCÈS-VERBAL***

Le vingt et un mars deux mil treize à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de M<sup>f</sup> Jacques AUPIC, Maire.

Etaient présents:

M. AUPIC, Mme MARTIN, MM. BRARD, RAMBAULT, GABILLY, FUMARD, Mme BLANLUET

formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme Aline CLARYS

Mr Bernard RAMBAULT a été nommé secrétaire.

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

**1°-Compte de gestion 2012**

Mr le Maire présente le compte de gestion 2012 fourni par Mme la Trésorière Principale. Le compte de gestion 2012 est approuvé à l'unanimité.

**2°-Compte administratif 2012**

Monsieur le Maire présente les comptes de l'année 2012 aux membres du Conseil municipal ; il se dégage pour l'exercice 2012 :

- un excédent de fonctionnement de 85 690,89 €
- un excédent d'investissement de 55 981,75 €

soit un excédent global de 141 672,64 €

Compte tenu des reports de l'exercice 2010 le résultat de clôture de l'exercice fait apparaître:

- un excédent de fonctionnement de 125 690,89 €
- un excédent d'investissement de 114 813,52 €

soit un excédent global de 240 504,41 €

Enfin, en l'absence de restes à réaliser en 2013, le résultat cumulé fait apparaître:

- un excédent de fonctionnement de 125 690,89 €
- un excédent d'investissement de 114 813,52 €

soit un excédent global de 240 504,41 €

La présidence de la séance ayant été momentanément assurée par Mme Christine MARTIN, 1<sup>ère</sup> adjointe, le compte administratif 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents, hormis le Maire qui n'a pas participé au vote.

### **3°- Affectation du résultat de fonctionnement 2012**

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2012 de la façon suivante :

- Transfert en investissement:	85 690,89 €
- Report en fonctionnement :	40 000.00 €

### **4°- Vote des taux 2013**

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales compte tenu notamment des difficultés auxquelles doivent faire face nombre de familles en cette période.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de maintenir pour l'année 2013 les taux des quatre taxes locales à leur niveau de 2012 (niveau inchangé depuis 2008) soit:

Taxe d'habitation:	7,73 %
Taxe foncière (bâti):	10,39 %
Taxe foncière (non bâti):	28,68 %
CFE:	14,60 %

Monsieur le Maire rappelle que, selon les informations fournies par le Ministère du Budget, les taux moyens communaux de 2012 au niveau départemental sont :

Taxe d'habitation:	26,02 %
Taxe foncière (bâti):	20,58 %
Taxe foncière (non bâti):	45,30 %
CFE:	NC

### **5°- Budget primitif 2013**

Mr le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif 2013 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :

- En Fonctionnement:	304 411,00 €
- En Investissement :	292 957,27 €
soit un total de:	597 368,27 €

Les opérations d'investissement prévues concernent principalement, outre le paiement des travaux d'effacement des réseaux en centre bourg :

- les travaux d'éclairage public dans le lotissement
- les travaux de rénovation des bâtiments communaux (église, mairie)
- les travaux de voirie (route de Beuxes, rue de l'Abbaye)
- des aménagements paysagers
- les frais d'étude d'aboutissement de l'AVAP

Les subventions figurent en détail au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2013.

### **6°- Convention Régie rurale 2013**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le projet de convention avec la Régie Rurale du CPIE concernant l'entretien de certaines parties des propriétés communales pour un montant de 792 €.

Après délibération, les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

### **7°-Remboursement PLU**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la nouvelle Communauté de communes ne reprenant pas, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la compétence PLU Intercommunal, il y a lieu de procéder, en faveur de la CCRGV, au remboursement de la part de l'emprunt souscrit par la Communauté à l'occasion de l'élaboration du PLU et restant dû par la commune. Cette part a été calculée au prorata du nombre d'habitants des différentes communes membres. Elle s'élève à la somme de 4604 € pour la commune de Seully.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent le principe de ce remboursement.

### **8°- Questions diverses**

a-Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil que le forum des élus consacré à la future intercommunalité aura lieu le lundi 6 mai à 18h30 au centre culturel d'Avoine.

b-Mrs Bernard Rambault, Serge Gabilly et Jacky Fumard formeront l'équipe de Seully lors du challenge de la Boule de fort ayant lieu le samedi 30 mars à 10h.

c-Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les Maires de la Communauté de communes ont décidé d'appliquer, à la rentrée 2013, la semaine scolaire de 9 demi-journées dont le mercredi matin. L'horaire prévu pour l'école de Seully a été présenté au Conseil.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h50.